

Le 18 mai 2010

M. David Tilson  
Président du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration  
Chambre des communes  
Ottawa (ON) K1A 0A6

**Objet : Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, projet de loi C-11,  
Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi  
sur les Cours fédérales**

Monsieur le Président,

Je vous écris au nom de l'African Canadian Legal Clinic à Toronto afin de vous faire part de notre déception de ne pas avoir été choisis pour comparaître devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration au sujet du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur les Cours fédérales.

L'African Canadian Legal Clinic (ci-après l'ACLC) est une organisation à but non lucratif créée en octobre 1994 et financée par Aide juridique Ontario dans le but exprès de lutter contre le racisme dirigé contre les Noirs et contre d'autres formes de discrimination systémique et institutionnelle dans toutes les sphères de la société canadienne.

Notre organisation a toujours comparu devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration pour parler des projets de loi qui pouvaient avoir une incidence négative sur la communauté canadienne d'origine africaine. Étant donné notre investissement constant dans ces questions, nous avons été stupéfaits d'apprendre que nous ne serions pas invités à participer aux audiences relatives au projet de loi C-11. Nous avons été encore plus stupéfaits lorsque nous avons contacté M. Andrew Bartholomew Chaplin, le greffier du Comité, qui nous a expliqué le processus partisan et politisé par lequel les témoins qu'entend le Comité sont choisis.

D'après l'explication de M. Chaplin, chaque parti se voit attribuer un nombre fixe d'organisations qu'il peut inviter à participer au processus des audiences. Ce nombre est fonction de la représentation parlementaire du parti. Ainsi, les conservateurs peuvent proposer 20 organisations aux fins de comparution devant les comités, les libéraux, 10, et Bloc, sept et le NPD, cinq. M. Chaplin nous a ensuite expliqué que, quand bien même notre organisation figurait sur la liste, elle n'avait pas été retenue parce que le parti qui avait proposé notre nom n'avait pas assez de places.

Nous avons été consternés d'apprendre que le processus des audiences des comités, qui doit permettre aux parties intéressées et aux groupes communautaires concernés d'exprimer leur opinion, se résume à un jeu de partis. Cela signifie qu'à moins qu'une organisation donnée soit nommée par le bon parti disposant du bon nombre de places, elle ne pourra pas participer aux audiences et son point de vue, et celui de la communauté qu'elle représente, ne sera pas entendu. Ce mode de sélection des témoins ne fait que renforcer le sentiment d'impuissance que ressentent nombre de communautés.

L'ACLC propose, à la place de ce mode de sélection des témoins partisan, de faire en sorte que le bassin de témoins soit représentatif des communautés qui seront le plus touchées par le projet de loi en question. Le Comité permanent devrait constituer une liste de communautés qu'il devrait entendre afin d'arriver à une conclusion éclairée et équilibrée sur le projet de loi à l'étude. Le Comité permanent devrait inviter des témoins jusqu'à ce qu'il soit convaincu que toutes les communautés repérées sont effectivement représentées.

Si les Comités ne sont pas disposés à changer ainsi le mode de sélection des témoins, ils devraient tout simplement réserver quelques tranches horaires pendant lesquelles des organisations et des parties intéressées sans rapport avec les partis, comme l'ACLC, pourraient témoigner.

L'ACLC est très préoccupée de voir que l'on choisit les témoins selon cette méthode partisane, car le Comité permanent se prive d'entendre le point de vue de communautés peut-être gravement touchées par les propositions en question. L'African Canadian Legal Clinic craint en particulier qu'aucune organisation participant aux audiences relatives au projet de loi C-11 ne représente les intérêts de la communauté canadienne d'origine africaine, malgré le fait qu'une proportion importante de réfugiés qu'accueille le Canada soient originaires d'Afrique et de pays où vit la diaspora africaine.

L'ACLC demande respectueusement au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de revoir sa décision et de lui accorder la possibilité de participer aux audiences relatives au projet de loi C-11. L'ACLC demande également que les comités de la Chambre des communes revoient, collectivement, leur mode de sélection des témoins afin de mieux connaître le point de vue des Canadiens concernés par les modifications proposées et de mieux prendre en compte les valeurs démocratiques de notre pays.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Megan R. Forward  
Avocate, recherches en politiques

- cc. L'honorable Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme  
325 Édifice de l'Est  
Chambre des communes  
Ottawa (ON) K1A 0A6
- cc. L'honorable Michael Ignatieff  
Parti libéral du Canada  
81, rue Metcalfe, bureau 400  
Ottawa (ON) K1P 6M8
- cc. L'honorable Jack Layton  
Nouveau Parti démocratique du Canada  
634-C Édifice du centre  
Chambre des communes  
Ottawa (ON) K1A 0A6
- cc. Gilles Duceppe, député  
Bloc Québécois  
Chambre des communes  
Ottawa (ON) K1A 0A6